

Les formations ouvertes aux travailleurs handicapés

Théoriquement, toutes les formations sont accessibles aux personnes handicapées... dans la mesure où le métier visé est compatible avec leur handicap. Les travailleurs handicapés peuvent donc s'inscrire à des formations diplômantes, professionnalisantes, certifiantes, en alternance ou même suivre un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Grâce à des organismes tels que l'Agefiph, des aménagements peuvent être mis en place en fonction des difficultés liées à leur handicap, afin de leur permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles.

Si les adaptations de ces formations ouvertes à tous ne sont pas suffisantes, il existe également des formations conçues spécifiquement pour les personnes handicapées. Ces formations ont une durée adaptée (supérieure à celle proposée dans les parcours ordinaires) et sont dispensées par des organismes recevant exclusivement un public handicapé, qui sont donc en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques. Pour trouver un centre, il faut s'adresser à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) la plus proche du domicile du travailleur handicapé concerné.



Le handicap n'en est pas forcément un pour entrer en formation !

Les aides à la formation pour les personnes en situation de handicap

Plusieurs types d'aides sont à disposition des travailleurs handicapés afin de faciliter leur accès à la formation professionnelle continue : les accompagnements spécifiques à ce public, les aides au financement et les aménagements du contrat d'apprentissage.

Les dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées souhaitant se former

En plus des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH), les personnes en situation de handicap peuvent faire appel au réseau des Cap Emploi, spécialisé dans l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des personnes handicapées. Les Cap Emploi travaillent notamment en lien avec Pôle Emploi et avec les entreprises pour les sensibiliser à l'accueil des salariés handicapés.

Comme évoqué précédemment, les salariés en situation de handicap peuvent aussi mobiliser l'Agefiph, organisme qui œuvre depuis plus de 35 ans pour construire un monde du travail plus inclusif, en aidant notamment à l'aménagement des formations pour le public handicapé et en sécurisant leur parcours.

Les aides financières pour former les travailleurs handicapés

Les travailleurs handicapés peuvent solliciter l'Agefiph pour demander une participation au financement de leur formation. Pour cela, il faut être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi et être officiellement reconnu comme porteur d'un handicap, c'est-à-dire titulaire d'une RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. L'Agefiph peut également financer les coûts d'adaptation de la formation (transports, aide technique ou humaine...).

Pour les personnes handicapées qui ne sont pas inscrites au chômage, il est possible de financer une formation grâce à son CPF (Compte Personnel de Formation). Depuis 2019, ce crédit de formation disponible en euros est majoré de 300€ pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) et ayant une RQTH ! Il est donc alimenté chaque de 800€ au lieu de 500€ pour les travailleurs handicapés exerçant à temps plein (compte plafonné à 8000€).

Les aménagements du contrat d'apprentissage pour les salariés en situation de handicap

Pour faciliter l'insertion des jeunes travailleurs handicapés, les règles du contrat d'apprentissage ont été aménagées. Tout travailleur disposant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) accordée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peut conclure un contrat d'apprentissage dès 16 ans au minimum mais sans limite d'âge maximum. De plus, la durée du contrat a été portée à 4 ans au lieu de 3 ans. Le déroulement de la formation en alternance et le poste de travail sont également adaptés à la suite d'une évaluation particulière des besoins de compensation du travailleur.



Entrer en formation quand on est travailleur handicapé devient possible quand on connaît les aides à disposition.

Le GPI2D, acteur de la formation pour travailleur handicapé

Une fois informé sur les aides auxquelles on peut prétendre, le plus difficile reste de trouver un organisme de formation. Le Greta Paris Industrie Développement Durable (GPI2D) est justement impliqué dans l'accès à la formation pour les personnes handicapées, à la fois de par son statut de Greta, mais aussi à travers des mesures prises en interne.

Les mesures prises pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap

Les Gretas, tels que le Greta GPI2D, font partie des organismes de formation répertoriés par l'Agefiph, qui s'est assuré de leur conformité aux exigences du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En tant qu'organismes de formation pour adultes du ministère de l'Éducation Nationale, les Gretas sont également impliqués dans le respect de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Au Greta GPI2D en particulier, des mesures ont été prises pour assurer l'identification dès leur candidature et l'accompagnement tout au long de leur formation des personnes en situation de handicap. Pour cela, une référente handicap a été nommée en interne. Son rôle est de :

- Anticiper dès la candidature d'un travailleur handicapé ses besoins d'aménagements pour les tests et les entretiens de recrutement et analyser avec les coordonnateurs de formation la faisabilité de son projet de formation.
- Mettre en place les aménagements de formation nécessaires au stagiaire handicapé : demande de tiers-temps pour les examens, aménagements de la durée et du rythme de formation, accessibilité pédagogique (supports de cours, cours et exercices adaptés)...
- Transmettre les demandes de financement à l'Agefiph et accompagner les démarches réalisées auprès de la MDPH.
- Accompagner tout au long de la formation les stagiaires en situation de handicap et se coordonner si besoin avec leurs différents interlocuteurs (formateurs, tuteurs de stage, conseiller Pôle Emploi...).

L'accompagnement des travailleurs handicapés en formation au GPI2D en chiffres

Depuis le premier trimestre 2023, le Greta GPI2D a accompagné en formation 26 travailleurs en situation de handicap, soit 30% de plus que l'année précédente. Cette augmentation peut s'expliquer par :

- L'amélioration constante des procédures du GPI2D, qui lui permettent de mieux identifier les stagiaires handicapés. Un modèle de PAI (Plan d'Accueil Individualisé) et de PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) ont spécifiquement été élaborés et mis en œuvre.
- L'accompagnement proposé par la référente handicap, qui permet de recruter plus facilement des stagiaires en situation de handicap grâce aux adaptations de formation et au soutien qu'elle met en place.

Sur ces 26 personnes, la majorité ont demandé à bénéficier d'un aménagement des examens de fin de formation. L'an passé, nos stagiaires reconnus travailleurs handicapés avaient pu bénéficier grâce à la mobilisation de notre référente handicap et au soutien de l'Agefiph :

- Du financement intégral de leurs frais de formation pour 3 personnes RQTH,
- Du financement d'interprètes en Langue des Signes Française pour 2 stagiaires sourds en formation Autocad,
- D'une aide humaine pour un stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance,
- Du financement des frais de transport pour un stagiaire en CAP Electricien.

Sur 2024, la contribution de l'Agefiph s'est élevée à 17 800€ pour des aides à la formation et à 15 400€ pour financer un poste d'accompagnant, des adaptations pédagogiques et des heures de soutien.

En conclusion, faire une formation lorsque l'on est travailleur handicapé est possible, non seulement grâce aux diverses aides et aménagements proposés par l'Etat ou par des organismes dédiés à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, mais aussi grâce à l'implication d'organismes de formation comme le Greta GPI2D.

Vous êtes travailleur(euse) handicapé(e) et vous souhaitez évoluer professionnellement ? Découvrez toute notre offre de formation !
Vous avez besoin de conseils pour votre projet de formation ? Contactez notre référente handicap !

